

## DEMANDE DE DOCUMENTS RELATIFS AU TRANSFERT D'UN CONTRAT DE FONDS ENREGISTRÉ DE REVENU DE RETRAITE (FERR) PRESCRIT DU MANITOBA

### 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE DU RÉGIME – EN LETTES MOULÉES S.V.P.

- 1= M.
- 2= M<sup>me</sup>
- 3= M<sup>lle</sup>
- 4= Mad.
- 5= D<sup>r</sup>

Nom de famille

Prénom et initiales

Numéro d'assurance sociale

Date de naissance (JJ MMMM AAAA)

Adresse

(No app.)

Téléphone (domicile)

Adresse

Code postal

Téléphone (bureau)

Ville

Province

Adresse courriel

### 2. DIRECTIVES DE TRANSFERT – VEUILLEZ REMPLIR

VOUS ÊTES LIMITÉ À UN TRANSFERT UNIQUE SOUS RÉSERVE D'UN MAXIMUM DE 50 % DU SOLDE D'UN OU PLUSIEURS DE VOS FRV OU FRRI À UN FERR PRESCRIT.

FRV ou FRRI	Numéro du régime	Fonds/Portefeuille à transférer	Montant à transférer

### 3. DÉCLARATION – VEUILLEZ REMPLIR

Veillez me faire parvenir les documents requis pour demander un transfert réglementaire unique de mon FRV/FRRI de Mackenzie à un *contrat de fonds enregistré de revenu de retraite prescrit de Mackenzie*, tel que permis au titre de la Loi sur les prestations de pension du Manitoba.

Je déclare que :

- Je ne vis pas séparément de mon conjoint ou conjoint de fait en raison d'une rupture de mariage.
- Mon conjoint ou conjoint de fait se nomme \_\_\_\_\_
- Je n'ai pas déjà demandé de transfert réglementaire d'un ou de plusieurs FRV ou FRRI vers un fonds enregistré de revenu de retraite prescrit au titre de l'article 21.4 de la *Loi sur les prestations de pension*.
- Le régime précité n'est pas assujéti à une ordonnance alimentaire en vertu de la Loi sur la saisie-arrêt, à une ordonnance de conservation au titre de l'article 59.3 de la Loi sur l'obligation alimentaire, ni à un fractionnement au titre des dispositions sur le partage des crédits de pension prévues à l'article 31(2) de la Loi sur les prestations de pension.

Fait à \_\_\_\_\_ en ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_\_.

ville, province

Signature du titulaire du régime \_\_\_\_\_